DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 45

Convocation du Conseil Municipal : le 22 septembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 5 octobre 2009

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

CESSION DE PARCELLES 'LE DIXIÈME' À OCEANIS PROMOTION

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi 05 octobre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers:

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Nicole IZORE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD -

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2009

DELIBERATION D20090419

<u>URBANISME ET AFFAIRES</u> <u>IMMOBILIERES</u> CESSION DE PARCELLES 'LE DIXIÈME' À OCEANIS PROMOTION

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération du 26 octobre 2007, il a été décidé de céder à la Société OCEANIS diverses parcelles de terrain sises au lieudit « le Dixième » pour un projet de construction d'environ 40 logements de types collectif et individuel

Ces parcelles se décomposent comme suit :

| LIEUDIT | SECTION | NUMERO | SUPERFICIE EN M ² |
|---------------------------------|---------|--------|------------------------------|
| Le Dixième | AE | 196 | 935 |
| Le Dixième | AE | 200 | 1 350 |
| Le Dixième | AE | 201 | 1 243 |
| Le Dixième | AE | 524 | 477 |
| Le Dixième | AE | 525 | 1 041 |
| Rue de la Chaintre Brulée n° 20 | AE | 526 | 1 048 |
| Rue de la Chaintre Brulée | AE | 682 | 694 |
| Le Dixième | AE | 684 | 844 |
| Rue du Dixième n° 32 | AE | 687 | 975 |
| Rue de la Chaintre Brulée n° 18 | AE | 690 | 995 |
| | | TOTAL | 9 602 |

Cette cession a été convenue au prix de 25 € HT/m² conformément à l'avis de valeur qui avait été délivré par le Service du Domaine et représentait un prix de DEUX CENT QUARANTE MILLE CINQUANTE EUROS (240 050,00 €).

Suite à la délibération du conseil municipal du 26 octobre 2007, un compromis de vente a été conclu sous diverses conditions suspensives et notamment la délivrance du permis de construire purgé de tout retrait ou recours. L'acte authentique devait être réalisé au plus tard le 7 février 2009.

La condition suspensive de l'obtention du permis de construire a été réalisée par la délivrance du permis en date du 28 octobre 2008, mais la conjoncture économique et des raisons techniques ont empêché la réalisation de l'acte authentique.

En conséquence la Société OCEANIS PROMOTION a demandé qu'un avenant au compromis de vente soit accepté afin de proroger le délai de réalisation de l'acte authentique au 28 février 2010, les autres clauses et conditions du compromis étant inchangées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter de proroger le délai réalisation de l'acte authentique jusqu'au 28 février 2010 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet engagement ainsi que l'acte authentique à intervenir dans ces délais, les frais liés à cette opération étant intégralement supportés par la Société OCEANIS PROMOTION.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour Madame le Maire de Niort Geneviève GAILLARD L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL